

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à 9 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au 2<sup>ème</sup> étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 16-06-2017

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON.

Absents excusés : M. Dominique GUEYTE (procuration à Mme Josiane OLIVIER). M. Lionel TARDY.

1. Jeannine Geneix secrétaire de séance, procès-verbal du 19 mai 2017 approuvé
2. Eau, assainissement collectif, rapport annuel, Délibération reportée

**3. Document Unique, demande d'assistance au centre de gestion**

**Délibération n° 1.**

Le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale a fixé les tarifs pour l'assistance à l'élaboration du Document Unique du service prévention. Dans ce cadre, la Mairie de Rosans sera assistée par le service prévention du Centre de Gestion. La collectivité rémunérera le service prévention du Centre de Gestion de la façon suivante : 250,00 € x 2,5 = 625,00 € (Ce tarif inclut les frais de déplacements pour les visites, ainsi que la rédaction des rapports et leur présentation). LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention d'assistance à l'élaboration du Document Unique du service prévention du Centre de Gestion d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

**4. Subvention pour la fête des SIMPLES, Délibération prévue**

**Délibération n° 2.**

Josy Olivier, maire, propose d'attribuer au syndicat des SIMPLES la même subvention qu'en 2016 pour l'organisation de la fête des SIMPLES qui se déroulera à Rosans les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017 LE CONSEIL MUNICIPAL ATTRIBUE la somme de 1 250 € pour la fête des SIMPLES

**5. Ecole, Délibération prévue pour les horaires**

**Délibération n° 3.**

Josy Olivier expose, qu'il est possible de revenir à la semaine de quatre jours pour les enfants de l'école à la rentrée 2017. L'avis des parents a été recueilli par questionnaire (23 avis favorables sur 27 exprimés). Les transports scolaires ont été consultés. Le conseil d'école doit se réunir ce 22 juin 2017 à 17 h.

Les horaires seraient les suivants avec une pause méridienne de 1 h 45 :

- Lundi 8:45 – 12:00 13:45 – 16:30
- Mardi 8:45 – 12:00 13:45 – 16:30
- Jeudi 8:45 – 12:00 13:45 – 16:30
- Vendredi 8:45 – 12:00 13:45 – 16:30

LE CONSEIL MUNICIPAL Autorise la maire à proposer à l'inspecteur d'académie les horaires définis ci-dessus

**6. Convention ADSEA fourniture de repas pour la cantine, avenant, Délibération prévue**

**Délibération n° 4.**

Josy Olivier, Maire, et Pierre Michel, adjoint ont rencontré le nouveau directeur de l'ESAT de Rosans. Tout le monde est très content des repas livrés à la cantine de Rosans. Le contrat signé le 21 août 2014 fixait le prix du repas à 4,73 € HT. Il est proposé que ce prix passe à 5,15 € HT. LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE la signature d'un avenant avec l'ADSEA, ESAT de Rosans, pour le prix du repas

7. Débroussaillage obligatoire
8. Signalétique
9. Remerciements
10. Signature du maire dans le cadre des délégations

Contrats de location signés par la maire suite à la délégation du 06-05-2014

Nom logement	Nom locataire	Descriptif	Loyer mensuel	Charges	Date contrat
Meublé Superbesse	ROYER Delphine	T2 meublé	200,00 €	30,00 €	du 15/06/2017 au 15-09-2017

Devis signés par la maire suite à la délégation du 16-03-2017

Date	Entreprise	Objet	HT	Total marché HT
23/05/2017	Géomètre Lagarde	Mise en copropriété division parcellaire, relevé d'intérieur, définition des lots privatifs, état descriptif de division, tableau des charges, diagnostics obligatoires	2 677,00 €	2 677,00 €
23/05/2017	ONF	Entretien des renvois d'eau	825,00 €	825,00 €

**11. Vente d'un lot à l'ancienne gendarmerie à Madame Savary, Délibération prévue**

**Délibération n° 5.**

Le conseil municipal, le 11 avril 2017, a déclassé le bâtiment B de l'ancienne gendarmerie avec quatre logements de type F4, deux en rez-de-chaussée, deux au premier étage et autorisé les démarches pour la création d'une copropriété. Madame Liliane Savary a fait un courrier pour confirmer son intention d'acquérir un appartement niveau 1 gauche. LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE la maire à signer les actes concernant la vente d'un lot comprenant un logement de type F4 à Madame Liliane Savary au prix de 65 000 €

12. Questions diverses

La séance publique est levée à 11 h 30. Vu le présent compte-rendu, Le 23-06 2017. Madame OLIVIER, maire.